

Arrêté n° 26/637/CM

Désignation de Monsieur Arnaud Mercier, VII ème Conseiller délégué en tant que représentant du Président au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire, du Comité de Pilotage et du Comité technique et scientifique ' Grand Site de France, du Comité de Pilotage Natura 2000 du site ' Montage Sainte Victoire ', du Comité Consultatif Massif Forestier

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Le procès-verbal n° HN001-19148/26/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 7 avril 2026 relatif à l'élection de Monsieur Nicolas Isnard, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- Le procès-verbal n° HN-005-19160/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 relatif à l'élection de Monsieur Arnaud Mercier, VII ème conseiller délégué membre du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n AGRI-002-18673/25/CM du 6 octobre 2025 portant mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

CONSIDÉRANT

- Qu'en l'application de la délibération du Conseil de la Métropole n°AGRI-002-18673/25/CM du 6 octobre 2025, la gouvernance du Grand Site Concors Sainte Victoire est organisée ainsi :
 - Un Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
 - Un Comité de Pilotage et un Comité technique et scientifique « Grand Site de France » ;
 - Un Comité Consultatif Massif Forestier et un Comité de pilotage Natura 2000 du site « Montage Sainte-Victoire » ;
- Que le Président peut désigner un représentant au sein de ces différentes instances.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors SainteVictoire.

Article 2 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Pilotage et du Comité technique et scientifique « Grand Site de France ».

Article 3 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 du site « Montage Sainte-Victoire » et du Comité Consultatif Massif Forestier.

Article 4 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

Article 5 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité Consultatif Forestier de prévention des incendies de Concors - Sainte-Victoire.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Service de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 mai 2026

Nicolas ISNARD

Reçu au Contrôle de légalité le 19 mai 2026
Publié le 19 mai 2026